

PERMIS DE LIVRAISON

- Pour les producteurs de la **DIVISION NORD** et de la **DIVISION SUD**, un permis de livraison est requis : <http://www.apflo.ca/demande-permis-de-livraison>

PRÉLEVÉ SYNDICAL

- Pour les producteurs de la **DIVISION NORD** et de la **DIVISION SUD**, une contribution syndicale de 2,15 \$ pour chaque tonne métrique verte a été retenue.

FRAIS DE TRANSPORT

- Pour les producteurs de la **DIVISION NORD**, le système de péréquation de transport est en vigueur pour cette usine. Pour les tiges en longueur, des frais de transport de 15,50 \$ la tonne métrique verte ont été retenus. Pour les billots de 10'4'', des frais de transport de 14,50\$ la tonne métrique verte ont été retenus pour les camions à remorque standard et de 16,25 \$ pour les camions à remorque auto chargeur.
- Pour les producteurs de la **DIVISION SUD**, le système de péréquation de transport est en vigueur pour cette usine. Pour les tiges en longueur, des frais de transport de 15,75 \$ la tonne métrique verte ont été retenus. Pour les billots de 10'4'', des frais de transport de 16,00 \$ la tonne métrique verte ont été retenus pour les camions à remorque standard et de 16,80 \$ pour les camions à remorque auto chargeur.

NOTES IMPORTANTES

- Les montants inscrits dans les tableaux ci-dessous représentent le prix net pour chaque tonne métrique verte livrée. Tel que mentionné ci haut le prélevé syndical et les frais de transport ont déjà été retenus sur ce montant

LISTE DE PRIX • DIVISION NORD

Groupe d'essences	Prix net payé au producteur pour une tonne métrique verte		
	Bois en longueur	Billot (12'4'')	
		Remorque standard	Remorque auto-chargeur
Sapin	58,91 \$	64,11 \$	62,36 \$
Épinette et pin gris	65,26 \$	70,51 \$	68,76 \$

LISTE DE PRIX • DIVISION SUD

Groupe d'essences	Prix net payé au producteur pour une tonne métrique verte		
	Bois en longueur	Billot (12'4'')	
		Remorque standard	Remorque auto-chargeur
Sapin	58,40 \$	62,35 \$	61,55 \$
Épinette et pin gris	64,75 \$	68,75 \$	67,95 \$

SPÉCIFICATIONS ET NORMES DE FAÇONNAGE POUR LES BILLOTS

- **La longueur** des billots doit être de 3,76 mètres (12 pieds 4 pouces). Une sur-longueur de 5 cm (2 pouces) est demandée.
 - Tolérance de 10% pour les billots de 2,44 mètres (8 pieds). À 3,81 mètres (12 pieds, 6 pouces).
 - Aucune bille plus longue que 3,81 m (12 pieds, 6 pouces)
- **Les essences de sapin, épinette et pin gris** doivent être en voyages séparés ou séparés sur le voyage avec identification sur le permis de livraison. Aucun mélèze accepté.
- Le **diamètre minimum au fin bout** doit être de 10 cm (4 po) pour le sciage et de 8 cm (3 po) pour la pâte.
 - Les billes ne doivent renfermer aucun **corps étranger** (métal, sable, clou, etc). La présence de métal entraînera le refus du voyage.
- Qualité**
- Aucune fourche ni coude;
 - Encoche d'abattage : aucune, doit être dans la souche;
 - Nœuds et branches : coupés au ras du tronc, aucune branche acceptée dans le chargement;
 - Carrie et pourriture : maximum de 1/3 du diamètre de la découpe;
 - Pas de bois de champs;
 - Pas de souche évasée (coupe sous la plus haute racine);
 - Aucune tige morte, chauffée, brûlée, endommagée par les insectes ou avec présence de champignons.
- Tolérance : 10% en nombre de billes hors norme applicable à la qualité. Au-delà de ce nombre, refus du voyage accepté comme bois à pâte.

SPÉCIFICATIONS ET NORMES DE FAÇONNAGE POUR LES TIGES EN LONGUEUR

- **Longueur** : Tige complète, aucune bille enlevée dans la tige.
 - **Les essences de sapin, épinette et pin gris** doivent être en voyages séparés ou séparés sur le voyage avec identification sur le permis de livraison. Aucun mélèze accepté.
 - Le **diamètre minimum au fin bout** doit être de 10 cm (4 po) pour le sciage et de 8 cm (3 po) pour la pâte.
 - Le **diamètre minimum au gros bout** doit être de 16 cm (6 po)
- Les billes ne doivent renfermer aucun **corps étranger** (métal, sable, clou, etc). La présence de métal entraînera le refus du voyage.
- Qualité**
- Aucune fourche ni coude;
 - Encoche d'abattage : aucune, doit être dans la souche;
 - Nœuds et branches : coupés au ras du tronc, aucune branche acceptée dans le chargement;
 - Carrie et pourriture : maximum de 1/3 du diamètre de la découpe;
 - Pas de bois de champs;
 - Pas de souche évasée (coupe sous la plus haute racine);
 - Aucune tige morte, chauffée, brûlée, endommagée par les insectes ou avec présence de champignons.
- Tolérance : 10% en nombre de billes hors norme applicable à la qualité. Au-delà de ce nombre, refus du voyage accepté comme bois à pâte.